



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

96^e séance plénière

Mercredi 10 mai 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Morel (Seychelles), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

Hommage à la mémoire du regretté Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Lee Llewellyn Moore

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir d'informer les membres du décès de l'un de nos collègues, M. Lee Llewellyn Moore, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1995.

L'Ambassadeur Moore a eu une longue et brillante carrière en tant que fonctionnaire et diplomate respecté, et il était apprécié tant dans son pays qu'à l'étranger pour ses qualités admirables et son dévouement à son pays et aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale et de son Président, et en mon nom propre, je voudrais présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de Saint-Kitts-et-Nevis et à la famille éprouvée.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Lee Llewellyn Moore.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Kitts-et-Nevis.

Mme Browne (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui au nom de la Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis. Permettez-moi d'emblée de vous remercier, Monsieur le Vice-Président, de votre déclaration et de vos paroles aimables à l'égard de feu Sir Lee L. Moore. Je suis persuadée qu'il aurait apprécié que je vous exprime sa reconnaissance pour les relations cordiales qu'il a entretenues avec les membres de l'Assemblée et pour le large esprit de coopération qui existe entre notre Mission et le système des Nations Unies.

Je souscris au commentaire du Vice-Président selon lequel Sir Lee L. Moore a connu une carrière éminente : il a servi la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis dans le domaine du droit, de la politique et de la diplomatie. En janvier dernier, Sa Majesté la Reine Elizabeth II lui a conféré le titre de Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges pour sa contribution éminente au service de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis.

Dans sa déclaration à la Fédération à l'occasion du décès de Sir Lee L. Moore, l'Honorable Denzil Douglas, Premier Ministre de la Fédération, a déclaré : « La Fédération a perdu un autre de ses illustres fils. » Je m'associe à l'Honorable Premier Ministre pour dire que la Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis a perdu un remarquable diplomate.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

La dépouille de Sir Lee L. Moore sera inhumée à Saint-Kitts-et-Nevis lors d'obsèques nationales qui auront lieu le vendredi 19 mai. Un service aura lieu en son honneur à New York à une date qui sera annoncée ultérieurement. Je voudrais informer l'Assemblée qu'un livre de condoléances sera disponible à la Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis demain, jeudi le 11 mai, et vendredi le 12 mai de 10 heures à 16 heures. Je saisis cette occasion pour remercier les représentants qui ont déjà manifesté leurs condoléances.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/54/730/Add.5)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Dans une lettre publiée sous la cote A/54/730/Add.5, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, comme suite à ses lettres publiées sous la cote A/54/730 et additifs 1 à 4, le Mali a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination d'un membre du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/541/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/54/541/Add.1, la Cinquième Commission recommande que l'Assemblée générale nomme M. Nathan Irumba (Ouganda) membre du Comité des contributions pour un mandat allant du 10 mai au 31 décembre 2000.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer cette personne?

Il en est ainsi décidé.

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/54/110)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Tel qu'indiqué dans le document A/54/110, conformément aux modalités décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale, après avoir tenu les consultations nécessaires et sur la base du candidat présenté par le Groupe des États d'Afrique, ainsi qu'après avoir consulté l'Assemblée générale par un vote au scrutin secret, a demandé à l'Allemagne, à l'Autriche, au Burkina Faso et à la Roumanie de proposer des candidats.

Comme l'indique également le document A/54/110, après avoir tenu les consultations prévues au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, le Président de l'Assemblée générale soumet à l'Assemblée la candidature de Mme Doris Bertrand-Muck (Autriche), M. Ion Gorita (Roumanie), M. Wolfgang M. Münch (Allemagne), M. Louis-Dominique Ouédraogo (Burkina Faso), pour un mandat de cinq ans commençant le 1er janvier 2001 et venant à expiration le 31 décembre 2005.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

Point 49 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

b) L'Assemblée du millénaire de l'Organisation des Nations Unies

Projet de résolution (A/54/L.83/Rev.1)

Rapport de la Cinquième Commission (A/54/864)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Étant donné que les États Membres ont demandé à l'unanimité qu'une décision soit prise d'urgence sur les aspects organisationnels du Sommet du millénaire, j'ai consulté le Secrétariat et je peux informer les États

Membres que si le projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 est adopté aujourd'hui, il sera possible de procéder au tirage au sort visant à établir la liste des orateurs pour le Sommet du millénaire dans la matinée du vendredi 26 mai.

Avant que nous passions à l'examen du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, je voudrais y apporter oralement quelques révisions.

La première révision concerne le deuxième alinéa du préambule.

La première ligne du deuxième alinéa devrait se lire comme suit :

« *Rappelant également sa résolution 54/254 du 15 mars 2000, dans laquelle :* ».

Au début des sous-alinéas a), b) et c), il faut ajouter les mots « a décidé que ».

Après le sous-alinéa c), il faut ajouter le sous-alinéa suivant qui est tiré du paragraphe 4 de la résolution 54/254 du 15 mars 2000:

« d) Prie le Président de l'Assemblée générale de tenir les consultations les plus larges avec tous les États Membres afin de prendre les décisions voulues sur les questions en suspens relatives au Sommet du millénaire, et notamment en ce qui concerne ses résultats. »

La révision suivante concerne la partie A de l'annexe. Il faut remplacer le paragraphe 4 a) de la partie A de l'annexe par le texte suivant:

« a) La toute première priorité sera donnée aux chefs d'État, suivis par les chefs de gouvernement, puis aux vices-présidents, aux princes héritiers et princesses héritières, au représentant de rang le plus élevé du Saint-Siège et de la Suisse, États dotés du statut d'observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux ministres et aux représentants permanents. »

Voilà pour ce qui est des révisions que je propose.

En ce qui concerne le paragraphe 2 de la partie B de l'annexe, et en particulier la dernière phrase qui se lit comme suit :

« Le choix du président de la quatrième table ronde fera l'objet d'autres consultations »,

je tiens à assurer les Membres de l'Assemblée que le Président consultera les parties concernées, en particu-

lier les deux autres groupes régionaux, pour le choix du président de la quatrième table ronde.

Le Président m'a également demandé de faire savoir aux Membres de l'Assemblée qu'il informera le représentant du pays du président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au sujet des préparatifs pour le Sommet du millénaire. Le Président estime que cela devrait faciliter une présidence harmonieuse et constructive du Sommet du millénaire. Le Président a discuté de ses intentions avec la Représentante permanente de la Finlande qui s'est déclarée satisfaite à cet égard.

Nous allons maintenant passer au projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, tel qu'il a été révisé oralement.

Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position avant qu'une décision soit prise sur ce projet de résolution.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le projet de résolution relatif à l'organisation de la liste des orateurs et les tables rondes pour le Sommet du millénaire reflète dans une large mesure les vues exprimées par les délégations sur les questions relatives à l'organisation du Sommet.

Nous tenons néanmoins à expliciter certaines dispositions contenues dans le projet.

Premièrement, nous appuyons la proposition faite pour que le projet énonce clairement l'ordre dans lequel les orateurs prendront la parole lors du Sommet, étant entendu que la priorité doit d'abord être donnée aux chefs d'État, puis aux chefs de gouvernement, aux vices-présidents, etc. Nous notons à ce propos que cette idée est prise en compte dans les amendements dont il vient de nous être donné lecture.

Le deuxième point porte sur le sous-paragraphe b) du paragraphe 2 de la partie A qui prévoit que les consultations concernant la participation éventuelle de représentants d'organisations intergouvernementales, de parlements et de la société civile se poursuivront. À cet égard, nous croyons comprendre qu'aucun des États Membres ne s'oppose à ce que des représentants de l'Union interparlementaire participent au Sommet. Nous considérons donc que cette question est en principe réglée et que les consultations à venir porteront

uniquement sur la participation d'autres invités, comme cela a été mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2.

Enfin, nous estimons qu'après l'adoption de ce projet de résolution, nous devons immédiatement nous concentrer sur la préparation des résultats, c'est-à-dire le document final du Sommet, comme cela est prévu dans la résolution 54/254. Nous réaffirmons notre volonté de coopérer de manière constructive avec toutes les délégations et, bien entendu, avec le Président de l'Assemblée générale, pour parvenir à un accord sur une déclaration politique importante à l'issue de ce sommet.

M. Sun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais appuyer la révision verbale que vous avez proposée au paragraphe 4 a) de l'annexe A au projet de résolution.

Ma délégation estime que le paragraphe tel qu'il a été révisé est conforme à la lettre et à l'esprit de la pratique bien établie de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier vivement de votre appui.

Nous venons d'entendre le dernier orateur pour une explication de position avant la prise de décision.

Je donne la parole au représentant du Venezuela pour une motion d'ordre.

M. Herrera Marciano (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souligner l'existence d'une divergence substantielle entre les versions anglaise et espagnole du projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer, au niveau de la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'annexe B.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, intitulé « Organisation de la liste des orateurs et des tables rondes pour le Sommet du millénaire », tel qu'il a été révisé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, tel qu'il a été révisé oralement?

Le projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté (résolution 54/261).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur siège.

M. Tello (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'adoption de cette résolution qui nous permet enfin de passer de l'examen de questions de procédure aux discussions sur les aspects de fond du Sommet du Millénaire.

À cet égard, nous venons demander qu'un calendrier de réunions soit préparé et distribué afin d'examiner le rapport présenté au Sommet par le Secrétaire général. Ces réunions doivent être programmées pour commencer dès que possible, afin que les conclusions qui seront adoptées en septembre par nos chefs d'État ou de gouvernement puissent être prêtes.

Avec la décision adoptée ce matin par la Cinquième Commission, cette résolution montre clairement que nous nous préparons à organiser un événement unique et exceptionnel auquel nos chefs d'État ou de gouvernement ont été personnellement invités par le Secrétaire général.

Nous mentionnons ce point car nous sommes inquiets d'entendre parler dans les couloirs de ce bâtiment d'initiatives en cours visant à minimiser cet événement solennel par la tenue de réunions parallèles. Je voudrais parler plus précisément de l'idée de tenir des réunions au niveau des chefs d'État ou de gouvernement du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité.

Nous sommes sûrs que les pays qui constituent ces deux organes principaux partagent notre désir d'assurer le plus grand succès Sommet du millénaire et de mettre en relief son importance.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer les remarques faites par le représentant du Mexique et l'assurer que le Président m'a fait savoir qu'à son retour, durant la semaine du 22 mai, il envisage d'avoir des consultations avec le Secrétaire général pour établir un calendrier en vue d'une bonne préparation et de la mise en oeuvre des décisions prises aujourd'hui.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous sommes extrêmement heureux que

l'Assemblée générale ait pu adopter cette résolution, après 18 mois de consultations et de nombreuses réunions.

Comme nous l'avions indiqué le 27 avril dernier, le fait que nous ayons pu adopter ces importantes décisions nous donne l'excellente occasion d'entreprendre la partie la plus importante des préparatifs de ce sommet.

Le Sommet du millénaire restera ou non un événement dans l'histoire, non pas en fonction des procédures et des modalités de son organisation, mais plutôt grâce à l'expression de la volonté politique des États Membres, aux engagements pris et aux résultats obtenus. À cet égard, la délégation de Cuba se félicite vivement que par l'adoption de cette résolution, nous ayons mis un terme à cette longue étape de prise de décisions d'ordre organisationnel, même si à la séance de ce matin de la Cinquième Commission, nous avons soulevé certaines questions sur des points qui pouvaient donner lieu à interprétation quant à certains aspects techniques ou certaines inexactitudes ayant trait aux aspects budgétaires associés à cette résolution.

À notre avis, il importe par-dessus tout que le Président de l'Assemblée générale puisse annoncer immédiatement le calendrier concret des consultations intergouvernementales sur les questions de fond qui seront examinées lors du Sommet. Nous nous félicitons de l'explication que vous, Monsieur le Président, venez de nous donner, mais nous voudrions souligner également que si les consultations avec les groupes régionaux doivent commencer le 22 mai afin de déterminer les modalités du processus intergouvernemental, il sera très difficile de mener ce processus avant juin, c'est-à-dire moins de deux mois avant cet événement d'importance universelle.

Notre délégation souhaiterait que l'Assemblée générale commence immédiatement à examiner l'important rapport du Secrétaire général et d'autres documents non moins importants, comme le communiqué de la réunion ministérielle annuelle qui a eu lieu à Cartagène ou les documents adoptés lors du récent Sommet du Sud.

Notre délégation estime que le Sommet du millénaire sera une réunion unique de l'Assemblée générale qui ne devrait rivaliser avec aucun autre événement ou initiative parallèle, lesquels pourraient fortuitement avoir des conséquences indésirables et affaiblir l'impact du Sommet ou réduire l'importance d'une ré-

union au sommet de l'organe le plus représentatif et le plus universel des Nations Unies, l'Assemblée générale, dont les pouvoirs doivent être pleinement exercés et ne devraient pas être amoindris.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les observations du Représentant de Cuba seront dûment transmises au Président.

M. Schumacher (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je souscris aux commentaires des orateurs précédents. Je fais également référence aux rumeurs qui continuent de circuler dans les couloirs concernant des réunions au sommet prévues, rattachées au Sommet du millénaire, par deux autres organes des Nations Unies, à savoir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous ne voulons certainement pas empiéter sur les responsabilités de ces organes principaux des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont certainement le droit de tenir des réunions, lorsqu'ils le jugent nécessaire. Toutefois, à notre avis, le Secrétaire général a initialement lancé l'idée de tenir une Assemblée du millénaire des Nations Unies afin de transmettre au monde l'image d'une famille de nations unies, dont les membres travaillent coude à coude pour relever les défis du siècle qui commence. Nous craignons que ce message soit affadi si ce sommet se transforme en un événement plus ou moins habituel comprenant des réunions au sommet d'un, de deux ou de trois organes principaux des Nations Unies.

Nous attirons l'attention du Président sur ces rumeurs et nous apprécierions beaucoup que des consultations prennent place avec les autres organes des Nations Unies pour nous assurer que nous allons rassembler nos chefs d'État lors d'un événement qui représentera réellement la réponse de cet organe face au défis qui doivent être relevés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les observations du Représentant de l'Allemagne ont été dûment notées.

Nous avons entendu le dernier orateur pour une explication de position.

Pour faire suite aux commentaires que j'ai faits suite à la déclaration du Représentant permanent du Mexique, je souhaite informer l'Assemblée générale que le Président convoquera une séance de l'Assemblée générale dans la semaine du 22 mai afin de permettre aux États Membres de procéder à un échange de vues sur le rapport du Secrétaire général

intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ».

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 49 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 10.